



**ALBIOMA**

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

PARIS LA DEFENSE, LE 30 JUILLET 2014

# **ALBIOMA ASSOCIE SES COLLABORATEURS A LA CREATION DE VALEUR ACTIONNARIALE DU GROUPE**

Première émission d'actions dans le cadre du plan 2012  
d'attribution gratuite d'actions

Le 14 mars 2012, l'Assemblée Générale Mixte d'Albioma a validé la nouvelle stratégie de développement d'Albioma, leader de la valorisation à haute efficacité énergétique de la bagasse et plus généralement de la biomasse.

Afin d'aligner les intérêts de l'ensemble du personnel sur ceux de l'entreprise, l'Assemblée Générale Mixte a, d'autre part, autorisé un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un nombre maximal de 810 000 actions, représentant 2,7 % du capital.

L'acquisition définitive des actions, qui a lieu par tranches d'un tiers, suppose que la moyenne mobile 6 mois du cours de bourse atteigne, au cours de la période du 26 juillet 2014 au 26 janvier 2015, les seuils de 18,50 euros, 22,50 euros et 26,50 euros.

La nouvelle stratégie porte aujourd'hui ses fruits avec, en particulier, les nouveaux projets annoncés récemment dans l'Outre-Mer Français et au Brésil. Le cours de bourse a progressé de plus de 80% depuis le 26 juillet 2012 et le premier seuil de 18,50 euros a été atteint le 26 juillet 2014, entraînant l'acquisition définitive d'un maximum d'environ 270 000 actions au cours de la période du 26 juillet 2014 au 13 janvier 2016, dont 197 969 actions créées le 30 juillet 2014.

Jacques Pétry déclare : « *Il est important que les femmes et les hommes qui mettent leur talent et leur énergie au service l'Albioma soient associés à la création de valeur actionnariale du Groupe. Nous nous réjouissons de cette première attribution qui illustre le succès de la stratégie mise en œuvre et la pleine mobilisation de nos équipes.* »

Prochain rendez-vous : chiffre d'affaires du troisième trimestre de l'exercice 2014, le 28 octobre 2014 après bourse.



## ANNEXE

### INFORMATIONS MENTIONNEES AU (5°) DE L'ARTICLE 212-4 ET AU (6°) DE L'ARTICLE 212-5 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS

Les informations qui suivent sont mises à la disposition du public conformément aux dispositions des articles 212-4 (5°) et 212-5 (6°) du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et à l'annexe IV de l'Instruction n° 2005-11 du 13 décembre 2005 de l'Autorité des Marchés Financiers relative à l'information à diffuser en cas d'offre au public ou d'admission aux négociations de titres financiers sur un marché réglementé.

|  |  |
|--|--|
| <b>Date de l'Assemblée Générale ayant autorisé l'attribution gratuite d'actions</b>        | 14 mars 2012   |
| <b>Nombre maximal d'actions dont l'émission a été autorisée par l'Assemblée Générale</b>   | 810 000  |
| <b>Nombre maximal d'actions pouvant être émises à la date de la présente communication</b> | 803 684  |
| <b>Nombre d'actions à émettre à la date de la présente communication</b>                   | 197 969  |
| <b>Date d'admission des titres sur le marché réglementé d'Euronext à Paris</b>             | 1 <sup>er</sup> août 2014  |
| <b>Motifs de l'émission</b>  | Acquisition définitive d'actions dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions mis en place par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 26 juillet 2012   |
| <b>Nature et catégorie des actions émises</b>  | Actions ordinaires immédiatement assimilables aux actions existantes   |
| <b>Restrictions applicables aux actions émises</b>   | Actions indisponibles pendant une période de deux ans à compter du 26 juillet 2014, sauf cas de décès ou d'invalidité grave du bénéficiaire pendant la période de conservation, étant entendu que le Président-Directeur Général est tenu, au-delà de la période de conservation de deux ans, de conserver au nominatif 25 % au moins des actions définitivement acquises jusqu'à la cessation de ses fonctions de Président ou de Directeur Général de la Société |
| <b>Prix ou modalités de fixation du prix de souscription</b>                               | n/a (attribution gratuite)   |
| <b>Montant total de l'offre</b>  | n/a (attribution gratuite)   |
| <b>Période de souscription</b>   | n/a (attribution gratuite)   |



---

#### A PROPOS D'ALBIOMA

Fort d'un savoir-faire unique développé à partir de la bagasse (coproduit de la canne à sucre), Albioma produit de l'énergie électrique en valorisant par cogénération toutes les formes de biomasse. Le Groupe est également un précurseur de la méthanisation agricole en France. Son ambition est d'être reconnu comme le partenaire de référence des agro-industriels dans la valorisation à haute efficacité énergétique de la biomasse sans conflit d'usage. En complément, Albioma développe et exploite des projets solaires à forte rentabilité.

**Pour plus d'informations, consultez [www.albioma.com](http://www.albioma.com)**

---

#### CONTACTS MEDIAS - LPM STRATEGIC COMMUNICATIONS

##### LUC PERINET-MARQUET

[lperinet@lpm-corporate.com](mailto:lperinet@lpm-corporate.com)  
+33 (0)1 44 50 40 35

##### CONSTANCE GUILLOT-CHENE

[cguillot-chene@lpm-corporate.com](mailto:cguillot-chene@lpm-corporate.com)  
+33 (0)1 44 50 40 34

---

#### CONTACTS INVESTISSEURS

##### JULIEN GAUTHIER

[julien.gauthier@albioma.com](mailto:julien.gauthier@albioma.com)  
+33 (0)1 47 76 67 00